

NATIONS UNIES
Session extraordinaire de
l'Assemblée générale consacrée aux
enfants

Index AI : IOR 41/017/02

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Cette réunion, qui aurait dû constituer une étape capitale pour la protection des droits de l'enfant, s'est soldée par un échec », a déclaré Yvonne Terlingen, représentante d'Amnesty International auprès des Nations unies, qui s'exprimait au sujet de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants.

Le document publié à l'issue de cette réunion était l'occasion de faire de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la quasi-totalité des pays du monde, la base de toutes les actions futures des Nations unies sur les enfants. Or, de façon on ne peut plus décevante, ce texte ne fait finalement que prendre acte de l'existence de la Convention.

« Il est pour le moins paradoxal que le document final, qui fait de la santé des enfants un de ses objectifs prioritaires, ne demande

pas l'arrêt des exécutions de mineurs délinquants », a ajouté Yvonne Terlingen.

Amnesty International est particulièrement préoccupée par le fait que ce texte n'a pas écarté l'application de la peine capitale aux mineurs en raison de l'opposition des États-Unis, qui se sont pourtant présentés, au cours de la session, comme les « champions du monde en matière de protection des enfants ». Il est regrettable que l'Union européenne n'ait pas réussi à faire adopter un texte exprimé en termes plus vigoureux, reflétant sa forte opposition à l'exécution de mineurs délinquants.

« Lorsqu'il s'agit de protéger le droit à la vie des enfants, il ne doit pas y avoir de demi-mesure », a souligné Yvonne Terlingen.

La Somalie, en décidant de signer la Convention relative aux droits de l'enfant, s'est engagée à protéger les droits de l'enfant, initiative qu'il convient de saluer. Le gouvernement somalien a également déclaré qu'il avait l'intention de signer cet instrument dans un avenir proche. Les États-Unis seront alors le seul pays

à ne pas avoir ratifié ce texte.

« Les États-Unis seront le seul pays du monde qui refuse de s'engager pleinement à protéger les droits de l'enfant », a déclaré Yvonne Terlingen. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>